

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional

Rapport « Egalité des droits entre les femmes et les hommes »

Introduction générale du Président du Conseil régional

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

En 2024, le Président du Conseil régional a présenté deux documents sur l'égalité entre les femmes et les hommes sur lesquels le CESER a formulé des avis : le rapport égalité et le plan d'actions 2025-2027. Dans un premier temps, lors de sa session plénière du 30 septembre 2024, le CESER a adopté un avis sur le « Rapport Egalité des droits entre les femmes et les hommes (Bilan d'activités 2022-2023 et perspectives) ». Il y soulignait que cette nouvelle édition représentait une contribution innovante et essentielle pour l'implication de la Région Bretagne dans les politiques de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Il constatait alors que, dans ce format inédit, le rapport avait franchi un grand pas en empruntant un chemin qui demande une forte mobilisation interne et du temps long. Dans un second temps, à l'occasion de sa session du 2 décembre 2024, le CESER a rendu un avis sur le « Plan d'actions 2025-2027 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes » se présentant sous la forme de 94 fiches actions. Aujourd'hui, pour sa session de février 2026, le Conseil régional présente un « Rapport sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes » portant l'ambition de mettre en perspective cette question dans sa globalité, en un seul document, autour de deux axes :

- la mise en œuvre de l'égalité par différentes actions dans le cadre de la gestion des ressources humaines de la collectivité régionale (partie 1) ;
- la promotion d'objectifs d'égalité via ses politiques sectorielles et le suivi de la mise en œuvre des 94 actions du Plan égalité 2025-2027 dont 75 % sont achevées ou en cours (partie 2).

D'une manière générale, le CESER attire l'attention sur la densité et la complexité de ce nouveau Rapport égalité dont la lisibilité n'est pas évidente d'emblée, ce qui a pu parfois rendre difficile l'élaboration des projets d'avis par ses cinq commissions. C'est par exemple le cas pour le suivi précis de la mise en œuvre des 94 actions du Plan égalité. En effet, si des moyens sont inscrits pour certaines actions, ce n'est pas le cas pour d'autres ; par ailleurs, quand les actions sont initiées, la part de l'enveloppe entamée n'est pas toujours indiquée. Le CESER suggère donc, pour améliorer les prochaines éditions du Rapport égalité, d'alléger et d'homogénéiser davantage sa présentation afin d'en faciliter la lecture, ce qui permettrait aussi de mieux valoriser la richesse de son contenu.

Parmi les deux axes du rapport présenté cette année, le CESER de Bretagne a choisi de centrer son avis sur le second, à savoir le suivi des 94 actions du Plan égalité en mobilisant, de manière transversale, l'ensemble de ses commissions. Ce choix a été fait car, d'une part, la mise en œuvre de l'égalité au travers de la politique interne de gestion des ressources humaines regarde uniquement le Conseil régional en tant que responsable employeur ; d'autre part, parce que d'autres enjeux plus généraux – y compris nationaux, européens ou internationaux - sur l'égalité femmes-hommes semblent davantage relever d'une fonction d'observatoire, avec par exemple des données qualitatives montrant les freins et les leviers spécifiques aux politiques sectorielles ou des données quantitatives trouvant plutôt leur place dans un document de type « Les chiffres clés de l'égalité entre les femmes et les hommes », en cours d'actualisation par l'Etat et la Région.

La question de la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes est une question éminemment politique. Ceci s'observe en France dans la chronologie de la conquête des droits des femmes depuis la rédaction des « Droits de la femme et de la citoyenne » par Olympe de Gouges, guillotinée en 1793, et l'importance des avancées permises par le militantisme féministe à toutes les époques avec l'adoption de grands textes législatifs, comme ceux sur l'IVG - désormais inscrite dans la Constitution française - et le récent article de loi sur le « consentement ». L'égalité femmes-hommes est un enjeu démocratique. Un grand chemin reste encore à parcourir dans toute la société et tous les secteurs d'activité pour aller au-delà des représentations et des stéréotypes sexués entre les femmes et les

hommes. C'est en chaussant les lunettes du genre qu'elles et qu'ils pourront agir en prenant conscience des préjugés, présupposés et constructions sociales qui sont en œuvre dans les rapports de domination entre les hommes et les femmes et comment ces rapports se façonnent, s'intériorisent et se reproduisent dans les différentes sphères de la société.

La question concrète des actions et initiatives menées sur les territoires de Bretagne mérite aujourd'hui toute l'attention du Conseil régional. En effet, elles participent à développer la conscientisation individuelle et collective de la nécessité de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, ainsi qu'à consolider la cohésion sociale et territoriale reposant notamment sur ces piliers essentiels : la démocratie, le lien social, l'environnement et le développement économique. Le CESER de Bretagne apprécie, comme il l'avait préconisé dans ses avis précédents, que le Conseil régional ait mis à contribution les 7 équipes de ses Espaces territoriaux qui peuvent rassembler les acteurs et actrices des territoires autour des questions d'égalité. Il l'encourage à poursuivre la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation interne, au sein de chaque direction du Conseil régional et auprès des membres des assemblées régionales, afin de diffuser plus largement la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Région.

Enfin, le CESER de Bretagne propose d'engager une réflexion sur la création d'un Observatoire régional multi-partenarial de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne - distinct du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) - impliquant les acteurs publics (Etat, collectivités, acteurs de la recherche scientifique...) ainsi que la société civile organisée représentée au CESER de Bretagne. Le Conseil régional pourrait en être le grand « ensemblier » en partenariat avec l'Etat en région. Cet observatoire régional permettrait d'avoir une vue d'ensemble sur les différents territoires de la Bretagne à partir de la collecte, de l'analyse et de la synthèse de données qualitatives et quantitatives territorialisées et régulièrement actualisées. Il permettrait aussi un meilleur suivi des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes et des domaines de progression spécifiques à chaque secteur d'activité. Il favoriserait aussi la réflexion et la mise en œuvre coordonnée de moyens partagés politiquement et financièrement sur les territoires de Bretagne, par exemple en informant et en mobilisant régulièrement la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) sur l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne. Un groupe de travail issu du CpeG, représentant la pluralité de sa composition, pourrait utilement être associé à la réflexion sur la création de ce nouvel observatoire régional de l'égalité f-h en Bretagne.

Rapport égalité des droits entre les femmes et les hommes – Bilan d'activités 2024-2025 et suivi du plan d'actions intégrées (partie 2)

0. Des actions dans les territoires

89. Une expérimentation pour lever les freins relatifs aux stéréotypes des métiers de la petite enfance en Pays de Brocéliande (DET Rennes)

Sur proposition de Frédéric LE GOUIL
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Comme il l'a déjà écrit dans son avis de décembre 2024 sur le plan d'action, le CESER redit la nécessité et l'importance de combattre au plus tôt les stéréotypes de genre et d'éviter d'exposer les enfants dès leur plus jeune âge à des modèles éducatifs genrés. Pour ce faire, cela passe bien évidemment par la sensibilisation et la formation des personnels en charge de ces enfants et donc des personnels des métiers de la petite enfance, des métiers qui doivent eux-mêmes s'ouvrir à une plus grande mixité femmes-hommes.

L'action ici proposée alliant d'une part la formation des nouveaux personnels comme de ceux en place, d'autre part le développement de la mixité dans les formations et les métiers de la petite enfance, paraît répondre à cette problématique et aller dans le bon sens.

Le CESER constate qu'une partie seulement de l'action a été réalisée. Il s'agit de l'intégration d'un module transverse sur l'éducation non-genrée dans une PREPA Avenir Adultes spécifique à la Petite Enfance. Il apprécie la volonté du Conseil régional de former les futur·es professionnel·les du secteur à cette problématique. Il note que les participantes et les participants ont été satisfaits par le contenu du module.

Le CESER aurait apprécié avoir des explications sur la mise en place partielle de cette action. Il regrette que les ateliers à destination des conseillers emploi et des employeurs n'aient pu avoir lieu. Il s'interroge aussi sur la pérennité de l'action et la possibilité d'une extension géographique puisque c'est bien une problématique qui concerne l'ensemble du territoire breton.

90. Accompagner les femmes de plus de 50 ans vers l'emploi sur Auray et Vannes (DET Bretagne sud)

92. Sensibiliser les lycéennes et lycéens à l'égalité entre les filles et les garçons et à la vie affective et sexuelle sur les territoires de Guer, Ploërmel, Questembert (DET Bretagne sud, DET Centre Bretagne)

Sur proposition de Frédéric LE GOUIL
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Le CESER apprécie la volonté d'accompagner les femmes de plus de 50 ans vers l'emploi. L'action mise en place à Auray et Vannes semblait répondre à cette problématique.

A la lecture du bilan, le CESER constate que, pour une bonne partie des femmes inscrites dans cette *PREPA Avenir Adultes* spécifique à la Petite Enfance, les objectifs n'ont pas été atteints. Il aurait apprécié que des explications plus précises soient données sur les abandons, les reprises de parcours d'accompagnement renforcé ainsi que sur les entrées en formation et en emploi.

Il note aussi la difficulté rencontrée par les organisateurs afin de mobiliser le monde de l'entreprise sur cette problématique.

Concernant la sensibilisation des lycéennes et des lycéens à l'égalité filles-garçons et à la vie affective et sexuelle, le CESER réitère son approbation considérant que cette sensibilisation est de plus en plus nécessaire dans l'ensemble des établissements scolaires et ce, avant même le lycée et en dépit d'actions déjà menées. Il regrette donc que cette action n'ait pas pu être mise en place en 2025, et il s'interroge sur le motif évoqué, ne comprenant pas le lien entre l'éducation à l'égalité filles-garçons et la carte des formations.

91. Partager des outils d'intégration de l'égalité f·h avec les collectivités du Morbihan (DET Bretagne sud, DET Centre Bretagne)

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER se félicite que 252 communes du Morbihan aient été destinataires d'un courrier du Président du Conseil régional avec un exemplaire du violentomètre et la proposition de rejoindre le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG). Il s'étonne que seulement 5 communes et 1 EPCI aient souhaité

rejoindre le CpeG en 2025 et espère que d'autres collectivités suivront leur exemple en 2026, en particulier dans le contexte du renouvellement des assemblées municipales et des EPCI. A cet effet, le CESER suggère d'adresser, après les élections, un nouveau courrier aux maires et président·es des EPCI du Morbihan.

93. Attribuer un coup de pouce Egalité aux femmes pour lever concrètement le dernier obstacle dans les Côtes d'Armor (DET Armor)

Sur proposition de Frédéric LE GOUIL
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Au regard des nombreux freins dans leurs parcours professionnels (santé, transport, ...) auxquels sont confrontées les personnes les plus éloignées de l'emploi et notamment celles en situation de grande fragilité et de précarité, parmi lesquelles malheureusement nombre de femmes, le CESER relève tout l'intérêt de cette action visant à leur permettre d'acquérir plus d'autonomie sociale.

Il apprécie le fait que le Conseil régional ait pris en compte ses remarques dans son avis de décembre 2024 afin de présenter un bilan, certes succinct, mais précis.

94. Promouvoir le champ des possibles pour les jeunes filles du Centre Bretagne (DET Centre Bretagne)

Sur proposition de Frédéric LE GOUIL
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Le CESER reconnaît combien cette action, dédiée spécifiquement à l'accompagnement des jeunes filles de territoires ruraux pour leur permettre de construire leur avenir en levant tous freins, est intéressante.

Il s'étonne du choix d'une réunion destinée à l'ensemble des collèges et lycées du Centre Bretagne alors que l'action porte sur une PREPA Avenir Territoriale. Il aurait apprécié des explications sur ce choix.

Le bilan annonce une trentaine de directrices et directeurs d'établissements, CPE, enseignantes et enseignants, représentants de Missions Locales mais sans donner d'éléments d'appréciation : nombre de collèges et lycées, d'enseignantes et d'enseignants, de Missions locales, etc.

Le CESER aurait aussi apprécié des explications sur le choix de reporter la PREPA Avenir Territoriale en 2026.

1. Région responsable

1.1. La responsabilité démocratique – Actions 1 à 3

1. Faire de l'égalité un marqueur institutionnel et une empreinte des politiques publiques

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Dans son avis du 2 décembre 2024, le CESER se réjouissait de la perspective du renouvellement de la signature, par le Conseil régional, de la Charte de l'égalité européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Il émettait l'idée que ce dernier pourrait impulser un effet d'entraînement auprès des autres collectivités territoriales. Le CESER observe le chemin parcouru depuis la signature de la Charte par 14 nouvelles collectivités. Par ailleurs, des actions complémentaires sont menées par le Conseil régional en direction des autres collectivités territoriales : boîte à outils Collectiv'égalité ; rapprochement avec la Délégation régionale à Bruxelles ainsi qu'avec la Fédération de Wallonie pour l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les process budgétaires ; événements qui concourent à promouvoir les politiques publiques d'égalité auprès des institutions européennes, etc. Le CESER, qui a un groupe de travail permanent sur les questions européennes, s'est déplacé récemment à Bruxelles. Il portera toute son attention à l'événement prévu en région en octobre 2026, à l'initiative du Conseil régional, pour célébrer les 20 ans de sa signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Ce fort engagement européen du Conseil régional, que le CESER soutient, s'est également traduit par la rédaction, en juillet 2025, d'une contribution de la Région Bretagne à la future Stratégie européenne à l'égalité femmes-hommes.

2. Analyser et piloter l'intégration de la politique égalité f·h dans les dispositifs régionaux

Dans son Plan d'actions intégrées en faveur de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes de décembre 2024, le Conseil régional indiquait que 25 % des dispositifs actifs régionaux étaient sensibles à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il prévoyait le développement d'une méthode très outillée avec des indicateurs ad-hoc afin qu'un nombre croissant de bénéficiaires de dispositifs régionaux soient sensibilisés et le fassent savoir par différents moyens mis à leurs dispositions. Pour ce faire ils bénéficient de l'information et de l'accompagnement des différentes directions du Conseil régional qui ont été formées à cet effet. Ainsi outillées, ces dernières ont passé au crible 254 aides actives relevant des politiques sectorielles du Conseil régional. Le résultat est que 51 % des aides régionales sont sensibles à l'égalité f·h dont 42 % au niveau 1, c'est-à-dire celui du strict minimum. A la grande surprise du CESER, il persiste encore 48 % de dispositifs qui sont au niveau zéro auquel aucune mention de l'égalité f·h n'est indiquée sous quelque forme que ce soit.

Le CESER note avec intérêt l'expérimentation, en 2025, d'un indicateur financier par la Direction de la jeunesse, de l'égalité, de la culture et du sport (DIJECs) du Conseil régional afin de rendre compte du degré de prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les programmes budgétaires qu'elle met en œuvre : 302 « Spectacle vivant... » ; 303 « Cinémas, livres... » ; 307 « Sport... » ; 401 « Jeunesse, égalité des droits... ». Ce dernier apparaît comme le meilleur de la classe. Les programmes 302 et 303 atteignent le niveau 1, alors que le 307 semble à la traîne. Le CESER encourage donc le Conseil régional à poursuivre son action sans relâche d'autant qu'il s'est engagé dans le CPER 2023-2027 au titre du Volet 10 « Egalité entre les femmes et les hommes » sur un financement de 1,8 M€ dont le taux de réalisation, au 31/12/2024, n'était que de 24 %. Le CESER sera attentif lors du prochain bilan à la progression de ces indicateurs financiers mesurant la prise en compte l'égalité femmes-hommes, notamment par les acteurs des dispositifs sportifs relevant du programme budgétaire 307.

3. Favoriser une mise en réseau des actrices et acteurs de l'égalité f·h au niveau régional

Dans son avis précédent, le CESER encourageait le Conseil régional à proposer une charte qui fédère les différents acteurs qui se retrouvent notamment au Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG). Le CESER souhaiterait savoir si ce projet de charte est toujours d'actualité ou bien abandonné et, le cas échéant, pour quelles raisons. Cette officialisation des engagements sur l'égalité F.H pourrait être un facteur de mobilisation notamment des acteurs des dispositifs régionaux des programmes cités dans l'action 2.

Le CESER s'interroge sur la pertinence d'intégrer, dans l'action 3, la question des 27 projets financés par le programme 401 mis en œuvre par les communes rurales des différents territoires de Bretagne. Ces actions spécifiques sont en effet présentées dans la fiche-action transversale 85 dédiée à l'égalité en milieu rural. Le CESER alerte sur la fragilisation, la régression et la disparition de nombreux services associatifs et publics agissant en faveur de l'égalité en milieu rural (ex : Planning familial, CIDFF...) et qui sont notamment essentiels pour lutter contre l'isolement. Dans ce contexte, il regrette que de nombreuses actions du Plan égalité concernant l'aménagement du territoire et les mobilités, notamment en milieu rural, n'aient pas démarré dès 2025 (Cf. Annexe 1, tableau p 121 - 126 ; ex : action 82 sur la mobilité des femmes isolées). Il demande donc au Conseil régional de mettre en œuvre et renforcer ces actions de mise en réseau afin de lutter contre les inégalités territoriales entre les femmes et les hommes en Bretagne.

1.2. La représentation paritaire

4. Incrire la parité auprès des partenaires, dans les événements soutenus par la Région

En complément de l'action du Conseil départemental des Côtes d'Armor présentée ici (Cf. encadré des podcasts sur la parité), le CESER aurait souhaité connaître de manière plus détaillée les partenaires territoriaux du Conseil régional engagés en faveur de la parité en Bretagne, ainsi que, pour les actions achevées ou en cours, l'analyse des leviers et des freins rencontrés pour atteindre cet objectif de parité.

1.3. La communication

5. Uniformiser les pratiques de communication égalitaire au sein de la collectivité
6. Viser la parité et agir contre les stéréotypes de genre dans la communication
7. Inclure les conditions d'exécution dans les prochains marchés publics de communication
8. Valoriser davantage la Région comme actrice de l'égalité femmes-hommes

Le CESER apprécie la bonne visibilité de la communication du Conseil régional en faveur de l'égalité entre les sexes qui concourt, par l'écrit et l'image, à déjouer les rôles, les stéréotypes de genre et les comportements sexistes. Cette action est fondamentale pour une Région qui se veut responsable. Les actions 5 à 8 du plan d'action y contribuent.

L'actualisation et la diffusion du Guide pour une communication publique pour toutes et tous étaient prévues pour la fin de l'année 2025 et restent en cours d'écriture. Le CESER réitère ce qu'il avait dit lors de son précédent avis, à savoir son soutien à une écriture égalitaire rendant le féminin visible à l'écrit.

Le CESER redit son appui à l'inclusion de clauses égalitaires dans les marchés publics et leurs conditions d'exécution (Cf. précédents avis du CESER sur le SPASER). Il sera attentif à la réécriture des critères d'éga-conditionnalité prévue à partir de 2026. Ces clauses égalitaires participent de la diffusion de la culture de l'égalité auprès des entreprises et, plus largement, du monde économique.

Le CESER note avec satisfaction une action phare de communication menée en 2025 par le Conseil régional, à savoir son soutien au Grand départ du Tour de France Femmes, une magnifique action sportive. Cependant cette communication événementielle ne doit pas éclipser la réalité inégalitaire persistante et les progrès importants restant à faire dans les pratiques sportives et l'activité physique des femmes et des hommes (voir aussi les observations du CESER sur les fiches actions 70, 71 et 72 ainsi que sur le programme 307 du BP 2026).

1.4. L'accès à l'information et aux ressources documentaires

9. Accroître la visibilité du champ de l'égalité f·h dans les ressources de la collectivité

Lors de son dernier avis de décembre 2024, le CESER s'interrogeait sur le rôle que pourraient jouer en particulier les 7 espaces territoriaux du Conseil régional (DET) pour diffuser les ressources sur l'égalité dans les territoires. Il note avec satisfaction que, depuis, les DET ont été particulièrement impliquées dans la conduite d'actions qui sont présentées (voir pages 4 à 7 du rapport). Le CESER aurait aimé connaître, pour chacune des actions, leurs sources de financement. Il s'étonne qu'en ce qui concerne la DET CENTRE BRETAGNE, il ne soit pas fait mention du développement d'une action innovante et participative pilotée par la FRCIDFF Bretagne, NIJADELL, avec une équipe spécialisée qui contribue à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en coopération étroites avec les collectivités de ce territoire rural. Là encore, le CESER souligne l'importance de renforcer le soutien des acteurs et actions en faveur de l'égalité f·h en milieu rural.

2. Education et Formation

2.1. L'orientation

10. Mobiliser les membres du réseau IDEO à la prise en compte de l'égalité f·h dans leurs pratiques
11. Diffuser des ressources durant la Compétition des métiers pour une orientation non sexuée
12. Diffuser des ressources pour une orientation non sexuée dans tous les évènements d'information sur les métiers et les formations
13. Accompagner les lycées professionnels à renforcer la mixité dans les formations
14. Mobiliser les branches professionnelles sur les enjeux de mixité et d'égalité f·h
15. Maintenir une représentation équilibrée femmes-hommes dans les ressources IDEO
16. Accompagner les agent·es à l'intégration de l'égalité professionnelle dans leurs missions d'aide à l'orientation
17. Renforcer les initiatives de sensibilisation des équipes éducatives à l'égalité f·h dans les métiers

Sur proposition de Frédéric LE GOUIL, Pascal OLIVARD et Daniel TUNIER
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Le CESER accueille favorablement les huit actions proposées sur la thématique de l'orientation dans le cadre du plan en faveur de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

Il apprécie la présentation des réalisations concrètes qui tentent de « dégénérer » les choix d'orientation des jeunes, de lutter contre les stéréotypes des familles, du monde de l'entreprise mais aussi des professionnelles et professionnels de l'orientation.

Le CESER note la diversité des actions mises en place ainsi que des moyens et supports utilisés. Il apprécie aussi de disposer d'éléments d'évaluation avec en particulier les zooms réalisés sur la 48^{ème} Compétition des métiers et sur l'accompagnement des agentes et agents à l'intégration de l'égalité professionnelle dans leurs missions d'aide à l'orientation.

Comme il l'avait déjà écrit lors de la présentation du plan en décembre 2024, le CESER s'étonne que les partenaires sociaux tout comme le CREFOP et les commissions dédiées soient peu intégrés à ces actions.

Enfin, il s'inquiète pour la pérennité de ces actions et plus largement de l'ensemble du plan au regard d'un contexte budgétaire de plus en plus contraint et alors que les objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes sont loin d'être atteints.

2.2. La formation initiale

18. Encourager les établissements d'enseignement à développer des projets Karta sur la thématique Egalité filles-garçons

19. Lutter contre la précarité menstruelle dans les établissements d'enseignement

Sur proposition de Manuel DE LIMA, Laurent FONTENELLE et Aude POCHON
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Le CESER Bretagne note une diminution du nombre de projets KARTA portant sur la thématique « Egalité filles-garçons », alors même que l'objectif affiché était de les augmenter, notamment par une amélioration de la communication auprès des lycéens et lycéennes ainsi que des équipes éducatives. La présentation de données chiffrées — nombre de projets « égalité filles/garçons » en 2024-2025 et proportion de ces projets par rapport à l'ensemble des projets — aurait permis une analyse plus fine de cette évolution.

Par ailleurs, le chapô du rapport réaffirme l'importance de la formation des équipes éducatives sur les questions de biais de genre et de pédagogie égalitaire. Or, aucun bilan des actions de sensibilisation et de communication menées auprès des équipes pédagogiques et des lycéens et lycéennes pour l'année 2024-2025 n'est présenté. Le CESER aurait aimé disposer de ces éléments.

Par ailleurs, il s'interroge au sujet de l'incidence de la baisse du budget du dispositif Karta sur le maintien de la réunion de mutualisation prévue en 2026-2027.

Le CESER soutient la recharge des distributeurs de protections hygiéniques. Toutefois, là encore, des éléments chiffrés auraient été appréciés : nombre de recharges de protections hygiéniques commandées et montant par établissement. Enfin, le rapport ne fait pas mention de l'état d'avancement de la distribution d'un kit de deux culottes menstruelles destiné aux périodes d'embarquement dans les quatre lycées professionnels maritimes bretons. Cette distribution est-elle bien prévue et selon quel calendrier ?

2.3. La formation continue

20. Créer une aide à la garde d'enfants pour favoriser l'entrée en formation des familles en situation de monoparentalité
21. Améliorer la mixité femmes-hommes dans cinq formations qualifiantes
22. Encourager les établissements pénitentiaires à réduire les inégalités de sexe en matière de formation et à lutter contre la précarité menstruelle et les violences sexistes et sexuelles
23. Accompagner les organismes de formation à l'égalité professionnelle

Sur proposition de Clémence GAIGNEUX et Virginie TEXIER
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Concernant la fiche 20, le CESER prend acte du report en 2026 de la création d'une aide à la garde d'enfants pour favoriser l'entrée en formation des familles en situation de monoparentalité. Comme il l'indique dans son avis sur le programme 206 du BP 2026 (aides aux apprenants), il réaffirme qu'il restera vigilant quant à l'effectivité de cette mesure et quant à l'accessibilité concrète pour les familles concernées. Il souligne que ce report retarde une réponse à un frein majeur d'accès à la qualification, et recommande une mise en place simple, rapide, sans avance de frais, couvrant aussi les horaires atypiques, avec des indicateurs de suivi (entrées en formation, assiduité, abandons liés à la garde).

Pour la fiche 21, le CESER salue l'avancée de l'enquête sur la mixité femmes-hommes dans cinq formations qualifiantes. Il émet un avis favorable à l'action visant à améliorer la mixité f-h et note positivement les premiers résultats, notamment la progression de la féminisation en nautisme (de 22 % à 30 %), tout en constatant une stagnation dans certains domaines (pêche, transport maritime). L'objectif de cette fiche étant d'augmenter le nombre d'actions de formation préparant l'accès des femmes et des hommes à des formations dans des métiers genrés, le CESER recommande de renforcer les actions d'orientation, de recrutement, d'accueil en formation et d'accès aux stages/emplois. Il préconise également un pilotage par objectifs, appuyé sur des indicateurs de suivi (candidatures, entrées, maintien, insertion), et s'interroge, au regard des enseignements de l'étude, sur les actions complémentaires à envisager pour amplifier et pérenniser les résultats.

Dans le cadre de la fiche 22, le CESER souhaiterait savoir si l'accompagnement de l'installation d'ateliers de parole « santé -égalité – sexualité » à Brest et Rennes a pu être entamé, si le courrier avec les visuels des affiches et du violentomètre a été envoyé et, le cas échéant, si des commandes ont été passées par la suite. Le CESER rappelle l'importance d'un accès équitable aux formations qualifiantes, d'un accompagnement adapté des femmes détenues (dont les besoins sont souvent moins pris en compte).

Le CESER souhaiterait connaître les raisons pour lesquels l'action 23 n'a pu être entamée, le déploiement initial étant prévu sur 2025, 2026 et 2027.

2.4. L'enseignement supérieur et la recherche

- 24. Agir contre les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur liées au genre
- 25. Favoriser la présence des porteur·ses de projet dans les dispositifs régionaux de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche
- 26. Soutenir la lutte contre le harcèlement et les VSS dans l'enseignement supérieur et la recherche

Sur proposition de Sophie LANGOUËT-PRIGENT et Philippe MOAL
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"
et de Clémence GAIGNEUX et Pascal OLIVARD
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Concernant la fiche 24 « Agir contre les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur liées au genre », le CESER prend acte et souligne le soutien financier apporté à l'exposition « Nos vies intenses » et souhaiterait savoir si un processus de mise à disposition des autres établissements bretons a été prévu et financé. Il voudrait savoir, par ailleurs, si l'évènement *Immersion science* sera réitéré et selon quelle organisation, afin qu'il puisse toucher davantage de lycéens et lycéennes sur l'ensemble du territoire.

En outre, dans le plan d'action initial, il était prévu l'élaboration d'une cartographie des actions visant à lutter contre les stéréotypes de genre dans l'orientation et promouvoir les carrières scientifiques auprès des jeunes filles. Est-elle disponible et diffusable ?

Pour la fiche 25, le CESER salue le recensement de données genrées des dispositifs ARED, Bienvenue Bretagne et Boost Europe. Il souhaiterait connaître les critères égalité f·h dans le règlement de Bienvenue +.

Concernant la fiche 26, une enquête sur les violences sexistes et sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur et recherche (ESR) devait également être menée. Est-elle toujours en projet ? Le CESER sera attentif à la sortie du guide de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR, outil généralisable à tous les établissements.

2.5 Les langues de Bretagne

Sur proposition de Manuel DE LIMA
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"
et de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

27. Informer les bénéficiaires des dispositifs dédiés à la langue bretonne sur la parité

Le CESER prend note avec satisfaction de l'enclenchement de la diffusion d'informations et d'outils qui intègrent la langue bretonne dans les actions sur la parité.

28. Documenter annuellement la parité au sein de la gouvernance de la langue bretonne

Le CESER considère intéressante la possibilité envisagée de présentation des évolutions des indicateurs de l'action 28 auprès des structures partenaires et espère qu'elle sera réalisée.

29. Promouvoir la parité en expérimentant la conditionnalité auprès des Ententes de Pays

Le CESER prend note de la présence d'un critère de parité dans la gouvernance des Ententes de Pays dont le dispositif d'évaluation est reconduit. Il considère qu'il est toujours positif que les Conseils d'administration des associations tendent à la parité. Cependant, vu la difficulté actuelle de renouveler les CA et bureaux, il faut faire attention à ne pas décourager l'engagement bénévole et la prise de responsabilité des femmes comme des hommes, au risque d'empêcher le renouvellement des générations. La formation des bénévoles aux enjeux de l'égalité est un levier à préserver et renforcer en ce sens (Cf. FDVA).

30. Communiquer de façon égalitaire tant en français qu'en breton

Le CESER se réjouit de la publication des versions brittophones des pages d'aide relevant de la langue bretonne sur le site internet de la Région ainsi que de la prévision d'une campagne de communication dans les universités. Il considère qu'aider à la communication non genrée tant en breton qu'en français est évidemment profitable à tous les niveaux.

31. Soutenir les démarches préventives, associatives, radiophoniques, artistiques au croisement de la promotion de la langue bretonne et de l'égalité f·h

Les démarches préventives doivent, bien évidemment, se dérouler en breton lorsqu'elles s'adressent aux jeunes brittophones. Le CESER approuve l'intention de la région de soutenir les stands de sensibilisation sur les festivals dédiés à la langue bretonne.

32. Atteindre la parité dans les instances décisionnaires des dispositifs de langue gallèse

Les remarques faites pour la langue bretonne valent évidemment aussi pour la langue gallèse. La composition, ces deux dernières années, des jurys des Prix du gallo montre néanmoins à quel point il peut s'avérer difficile d'atteindre cette parité dans un sens comme dans l'autre.

33. Encourager la parité dans les gouvernances des instances linguistiques soutenues en Région

Le CESER salue l'attention particulière que veut porter la Région sur la composition des jurys en termes de parité de genre. Il ne devrait en effet pas y avoir de disparité f·h dans le cadre de leur composition.

34. Favoriser la parité parmi les lauréat·es des Prix du gallo

Le CESER apprécie l'obligation de parité dans la convention entre l'Offis et France 3 sur les prix « Avenir de la langue bretonne » malgré la difficulté à l'obtenir comme le montre l'absence de lauréats masculins ces deux dernières années traduisant, à l'inverse d'autres secteurs socio-professionnels, la poursuite d'une prépondérance féminine dans le monde éducatif et culturel.

3. Développement économique

3.1. Le service aux entreprises, la création d'entreprises

35. Favoriser l'entrepreneuriat des femmes en Bretagne

Sur proposition de Justine KERSALE et Cécile PLANCHAIS
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"

Le CESER salue les actions menées par le Conseil régional qui se traduisent par une progression notable de l'accompagnement des femmes vers l'entrepreneuriat. Relevant que la part des femmes accompagnées par le dispositif Pass *Création* est passée de 46,21 % en 2020 à 51 % en 2025, il souligne que l'objectif d'obtenir la parité d'ici la fin 2029 (date du prochain marché du dispositif) est déjà atteint. L'intégration de données genrées dans le Pass *Commerce et Artisanat* constitue aussi une avancée importante pour piloter les politiques d'égalité et montre une dynamique encourageante : en 2024, les femmes ont porté légèrement plus de projets de créations que les hommes, inversant ainsi la tendance observée en 2023. En revanche, la part de femmes accompagnées dans le cadre du Réseau Entreprise Bretagne et du dispositif *Bretagne reprise initiative transmission* (BRIT) est restée stable, voire a légèrement diminué.

Aussi, de fortes inégalités persistent (discriminations au travail, écarts salariaux non expliqués et charge domestique disproportionnée continuent de freiner l'autonomie économique des femmes) et les secteurs d'activité restent genrés, reflétant des stéréotypes toujours influents. Aussi, le CESER appelle le Conseil régional à prolonger les efforts engagés et à renforcer encore la communication tant auprès des personnes que des structures d'accompagnement à la création, afin de conforter et amplifier les résultats encourageants obtenus.

3.2. La vie associative, l'économie sociale et solidaire

36. Sensibiliser les associations à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le développement des réseaux associatifs sur les territoires de la Bretagne est garant du maintien de la cohésion sociale et constitue un facteur non négligeable de l'attractivité des territoires comme cela sera présenté par l'étude en cours du CESER sur saisine du Conseil régional. Le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) y a également toute sa part. A l'instar du Conseil régional, le CESER de Bretagne attire l'attention sur l'importance de mobiliser les bénévoles, les personnes dirigeantes et les équipes salariées des associations et de l'ESS, sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, sur la défense des droits des femmes et l'enjeu de la parité f-h dans les instances de gouvernance. Il est aussi nécessaire de renforcer l'implication et le pouvoir d'agir de l'ensemble de ces réseaux contre les violences sexistes et sexuelles intrafamiliales mais aussi au travail.

Le CESER soutient pleinement le Conseil régional qui préconise le développement d'actions de sensibilisation à l'égalité f-h réalisées en particulier vers les réseaux associatifs et ceux de l'ESS.

Comme il le soulignait dans son avis de décembre 2024, le CESER attire à nouveau l'attention du Conseil régional sur l'importance du financement du Fonds de développement de la vie associative (FDVA 1 et FDVA 2). Ce dernier est en effet très précieux, notamment pour les petites associations qui fonctionnent avec très peu de personnes salariées, voire uniquement sur l'engagement de leurs bénévoles, à l'heure où les réseaux associatifs sont très fragilisés. Chaque année, 200 associations bénéficient d'un soutien financier par le FDVA avec la mise en place

d'actions de formation visant à sensibiliser les bénévoles bretons et bretonnes à l'égalité f·h. Il faut contribuer à leur développement sur tous les territoires de Bretagne.

3.3. L'agriculture – Action 3

37. Promouvoir l'installation des femmes en agriculture

Sur proposition de Samuel BRICARD et Jean CABARET
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Si le rapport du Conseil régional est un document de suivi de l'action engagée, le CESER regrette tout de même fortement la faiblesse du nombre d'actions mises en œuvre sur l'agriculture. Une faiblesse qui apparaît clairement dans la nouvelle mise en forme de ce document, notamment en comparaison avec l'importance de la mobilisation sur l'économie maritime.

Concernant le suivi des actions, le CESER regrette le caractère incomplet des données de suivi. Pour suivre une potentielle évolution, il serait également nécessaire de connaître le nombre de Dotations jeunes agriculteur·rices (DJA) octroyées à des hommes et l'évolution de la proportion de dotations octroyées à des femmes. Le CESER rappelle en outre le caractère non adapté de cet indicateur.

3.4. L'économie maritime

- 38. Améliorer la connaissance des inégalités de sexe dans le secteur maritime
- 39. Mobiliser davantage d'acteurs maritimes en faveur de l'égalité professionnelle
- 40. Diffuser la culture de l'égalité des droits femmes·hommes auprès des acteurs maritimes
- 41. Promouvoir une gouvernance paritaire dans les instances maritimes bretonnes
- 42. Structurer la DIMER pour une meilleure intégration de l'égalité f·h dans ses interventions

Sur proposition d'Anne MENGUY et David RIOU
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Globalement le CESER apprécie de disposer d'éléments sur l'égalité f·h dans le domaine maritime, dans une approche tant qualitative que quantitative. Il mesure le travail qui doit être fait pour réduire les écarts constatés dans le monde maritime entre les femmes et les hommes.

Ce secteur reste en effet fortement inégalitaire. Le CESER constate positivement que plusieurs actions ont été menées pour améliorer la connaissance des inégalités, mobiliser les acteurs et diffuser une culture de l'égalité. De nouvelles actions sont prévues en 2026 pour renforcer la formation, l'accompagnement et la diffusion de l'égalité dans la filière maritime, le CESER s'en félicite. L'accès à la formation aux métiers de la mer sera le meilleur moyen de renforcer la présence des femmes dans les carrières maritimes et de manière indirecte dans les instances représentatives maritimes. Les actions de promotion de la mixité des métiers dans les lycées maritimes doivent également être poursuivies.

3.5. Les ports, les canaux, les aéroports

- 43. Examiner les marchés publics des canaux à l'aune de l'égalité femmes·hommes
- 44. Garantir l'accès à toutes et tous aux chemins de halage
- 45. Favoriser l'accès et l'intégration d'agentes dans les métiers des canaux
- 46. Sensibiliser les agent·es en contact avec les publics des canaux contre le sexisme

Sur proposition de Jean KERHOAS et Alexis JARAUD
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

En exergue, en continuité de son avis sur le plan 2025-2028, le CESER note avec regret que deux des quatre actions concernées font partie des 15 encore non démarrées, sur 94 actions au total.

Sur l'examen des marchés publics, le CESER reconnaît l'effort de recherche d'indicateurs pertinents en vue de cibler des objectifs accessibles, mais souhaite des précisions sur leur nature (peu lisible dans le texte), comme le niveau de réalisation de l'égalité salariale, ou les actions de promotion interne de la parité.

Concernant l'accès aux chemins de halage, si le CESER note avec intérêt qu'une recherche de faire participer les usagers·ères existe dans l'élaboration des paramètres devant conduire à des actions efficaces, il regrette toutefois le « retard à l'allumage » de ce protocole d'étude, prévu pour démarrer en 2026.

De la même façon, s'il salue l'engagement pour rendre attractifs ces métiers des canaux chez les éventuelles candidates, il insiste aussi sur l'effort d'accompagnement à produire au moment de l'accueil sur les postes et déplore le non-démarrage effectif de cette démarche en 2025.

Enfin, le CESER constate avec satisfaction que la notion de sexisme, comportement à combattre, est reprise en sensibilisation. Cependant, il considère qu'il convient de passer à la vitesse supérieure en 2026, la représentation sexuée dans ces métiers dont l'importance structurelle historique est à abandonner.

47. Collecter des données, diffuser de l'information, recenser les actions de promotion de l'égalité professionnelle des Ports bretons

Sur proposition de Danielle CHARLES-LE BIHAN et Cathy VALLÉE
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Le CESER salue la mise en œuvre des actions prévues en 2024 qui répondent à un besoin réel de structuration et de partage des connaissances sur l'égalité professionnelle au sein des ports bretons. La collecte de données, la diffusion d'informations et le recensement des actions existantes constituent aux yeux du CESER, des leviers utiles pour sensibiliser les gestionnaires portuaires et leurs partenaires, dans un secteur historiquement marqué par de fortes inégalités. Cette approche progressive apparaît adaptée à la diversité des situations portuaires et aux contraintes organisationnelles des acteurs concernés.

Néanmoins, afin de consolider l'exécution de cette fiche, le CESER estime souhaitable de préciser, à terme, des objectifs partagés et des indicateurs de suivi, permettant de mesurer les avancées et d'inscrire cette démarche dans une dynamique d'amélioration continue au service de l'égalité professionnelle.

4. Territoires

4.1. Les contractualisations

48. Sensibiliser à la prise en compte de l'égalité f·h dans l'aménagement des territoires

Sur proposition de Stéphanie LANOË-ROUBAUT et Yves LAURENT
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Le CESER se félicite des initiatives réalisées cette année afin d'intégrer aux contractualisations, notamment dans le cadre du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne », la sensibilisation à la prise en compte de l'égalité femmes – hommes. Malgré plusieurs résultats concrets (notamment par des actions de sensibilisation), le sujet de l'égalité femmes - hommes devra être réinterrogé à l'occasion des futurs partenariats. Le CESER sera ainsi vigilant pour que soit prise en compte cette dimension dans les nouveaux contrats, et particulièrement avec les îles et les deux métropoles bretonnes.

4.2. L'animation territoriale et les partenariats

49. Objectiver les enjeux d'égalité f·h en matière d'habitat et de logement

Sur proposition de Jean-Pierre VAUZANGES et Michel MORVANT
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Le sujet de l'égalité femmes - hommes en matière d'habitat et de logement constitue une problématique encore mal connue, en atteste le manque d'actions allant en ce sens dans la feuille de route Habitat régionale adoptée en 2023. L'initiative conduite par le Conseil régional avec ce plan d'actions a permis de fait d'améliorer la connaissance des inégalités, notamment par la mobilisation d'acteurs tels que l'UNHAJ et l'URHAJ, mais il reste encore des questions non traitées.

Pour le CESER, afin d'avoir une vision complète et approfondie des enjeux il conviendrait d'élargir le nombre d'acteurs. Cela permettrait de mettre en œuvre des politiques de nature à réduire et, à terme, à faire disparaître, ces inégalités qui peuvent exister sur le mal-logement des jeunes, des difficultés d'accès à la rénovation thermique, la spécificité des situations des familles monoparentales, ou la qualité du logement en milieu rural notamment. Aussi, il renvoie le Conseil régional à son étude [Bretagne littorale : penser l'avenir du logement dans un espace contraint](#) (2025) dans laquelle il appelle « à prendre en compte et rendre visible ces inégalités dans la définition des politiques de logement sur le territoire breton ».

4.4. La politique de la ville

50. Soutenir les expérimentations pour développer le pouvoir d'agir des femmes des quartiers de la politique de la Ville

Sur proposition de Stéphanie LANOË-ROUBAUT et Yves LAURENT
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Prôner l'égalité femmes - hommes est une nécessité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), compte-tenu des inégalités sociales qui y perdurent. Au travers du dispositif « Quartiers en transition », la politique régionale volontariste permet de soutenir et d'encourager le pouvoir d'agir des femmes dans les quartiers, ce que le CESER salue. Plusieurs actions phares ont pu ainsi être développées : restructuration d'une cour de récréation favorisant l'occupation et l'usage par les filles, ateliers d'apprentissage du vélo ou encore, réalisation d'un film à l'occasion du passage du Tour de France féminin. Les permanences du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) dans les quartiers ont été favorisées. Le CESER ne peut que souligner l'intérêt et encourager de telles initiatives qu'il conviendra encore de développer et d'encourager.

4.5. L'environnement

Sur proposition de Sylvie BOURBIGOT
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Le CESER suggère que la parité soit à minima rapidement effective dans les instances de gouvernance de ces structures.

Le CESER ne peut qu'être d'accord avec les constats proposés dans ce rapport, de la difficulté à prendre en compte et à mesurer l'égalité f-h, en particulier chez les partenaires de la Direction de l'environnement. Il salue l'idée de stage sur cette thématique et se demande même si un sujet de thèse ne pourrait pas être proposé dans ce cadre. La présentation des résultats est certes intéressante, mais un tableau récapitulatif des indicateurs proposés dans le plan d'action initial aurait été apprécié pour avoir un état des lieux global. De même, une analyse plus approfondie des résultats obtenus aurait pu permettre d'aller plus loin dans l'identification et la compréhension de freins et sur la mise en place de leviers. Il semblerait que cette étape soit plutôt du niveau des perspectives.

51. Inciter les instances environnementales partenaires à tendre vers la parité

Le CESER note la difficulté à récupérer les données et informations auprès des partenaires. Il aurait aussi souhaité avoir plus de détail sur la « typologie des acteurs » mentionnée (salarié·es, élu·es, bénévoles...), et savoir si les indicateurs pouvaient être déclinés selon cette typologie.

52. Etablir un recensement des expertes bretonnes des questions de transitions écologiques et climatiques

Le CESER souhaite que les freins, qui font que 23 expertes sur les 40 identifiées n'aient pas voulu intégrer le répertoire expertes.bzh, puissent être identifiés et analysés. De même que les freins ressentis par les femmes pour être reconnues en tant qu'expertes dans leur domaine.

53. Assurer des prises de parole paritaires lors des événements organisés autour des transitions écologiques et climatiques

Le CESER propose que la prise de parole paritaire soit aussi assurée pour les parties animation et organisation des événements.

54. Mesurer la prise en compte de l'égalité femmes-hommes et sensibiliser les structures environnementales partenaires

Le CESER note que seulement 3 des 64 structures partenaires identifiées ont inscrit la parité dans leurs statuts.

55. Inciter les structures partenaires environnementales à diffuser le violentomètre

Le CESER aurait souhaité savoir combien de ces structures partenaires avaient effectivement rejoint le CpeG ou avaient comme objectif de le faire. Il note aussi la non-parité au sein de la CpeG...

56. Promouvoir l'égalité des droits femmes-hommes dans les conventions de partenariat de l'environnement

Le CESER note la réflexion globale à avoir à l'échelle de la collectivité et mentionne à nouveau l'intérêt de cette action à relier aux critères d'éco-socio-conditionnalité.

57. Développer la culture de l'égalité f-h au sein de la direction de l'environnement

58. Sensibiliser les agents et agentes aux liens entre genre et climat

Le CESER note l'alerte émise quant à une priorisation des sujets liés aux enjeux climatiques et environnementaux et la nécessité de bien sensibiliser sur le lien entre genre et climat.

4.6. Les mobilités et les transports

59. Recenser les données sexuées existantes des usages de chaque mode de transport
60. Cordonner la conduite d'enquêtes sur les infrastructures sanitaires adaptées le long des lignes de transport routier et accompagner la production d'un plan de développement
61. Documenter les réalités des violences sexistes et sexuelles dans les transports en Bretagne
62. Diffuser le violentomètre et étudier les usages des outils d'alerte et/ou de signalement du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles existants
63. Sensibiliser la médiation du transport scolaire à l'égalité f·h et à la lutte contre le sexism et les VSS
64. Rédiger une charte bretonne de prévention des violences sexistes et sexuelles à bord des transports collectifs

Sur proposition de Frédéric ÉTÈVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Concernant la fiche action 59, le CESER prend note de la difficulté de recenser des données sexuées mais s'étonne que ce travail ne soit toujours pas engagé car des données avaient pourtant été fournies en 2025 (notamment sur l'usage différencié du vélo avec le chiffre de 20 % de femmes utilisatrices). A cette occasion, le CESER appelait à différencier les pratiques entre milieu urbain, suburbain et rural étant admis qu'environ 38 % de femmes pratiquent le vélo en milieu urbain. Malgré le contexte budgétaire contraint, et comme il le soulignait en 2025, le CESER souhaite que les moyens nécessaires aux études à diligenter soient alloués et que l'ensemble des collectivités s'engagent dans cette démarche.

S'agissant de la fiche action 60, le CESER ne peut que déplorer que ce travail ne soit toujours pas engagé, compte tenu d'une part de la féminisation croissante de cette profession de conductrice et d'autre part de la proportion importante de femmes ayant recours aux transports collectifs. Il prend note que le Conseil régional semble avoir privilégié un travail en collaboration avec la FNTV (Fédération nationale de transport voyageurs), mais qui semble malheureusement n'avoir donné lieu à aucun plan d'action concret. Le CESER s'interroge sur la volonté de l'ensemble des acteurs de faire aboutir un plan d'action concret en 2026.

Au sujet des fiches actions 61 et 65, le CESER ne peut qu'à nouveau déplorer qu'aucune action concrète ne soit mise en œuvre compte tenu de la gravité de la réalité des violences faites à l'égard des femmes sous toutes leurs formes. Une nouvelle fois, le CESER considère que la déshumanisation des lieux publics et notamment les gares, haltes routières ou ferroviaires mais aussi à bord des trains n'est pas de nature à améliorer la situation. En 2025, il était envisagé la mise en œuvre d'une charte. Même si pour le CESER, cela est notoirement insuffisant il semble que même cette idée ne soit plus d'actualité. Le CESER espère un véritable sursaut de l'exécutif régional sur ce sujet des VSS (violences sexistes et sexuelles).

Sur les fiches actions 62 et 63, il réaffirme la nécessité d'accroître la sensibilisation de tous les acteurs sur les différents moyens d'alerte disponibles. Comme il le rappelle régulièrement, le CESER considère que les organisations syndicales de salariés devraient être associées à cette démarche car très sensibilisées sur ce sujet des violences faites aux femmes notamment dans le milieu de l'entreprise. Il suivra avec attention le résultat de cet indicateur.

Enfin, concernant la fiche action 64, le CESER ne peut qu'approuver cette démarche visant à sensibiliser et former les médiatrices et médiateurs du transport scolaire avec pour objectif de réduire l'exposition aux préjugés sexistes. Le CESER relève que si en 2024 l'objectif cible était de 85 % de médiateurs·trices formé·es à l'horizon 2027, celui-ci n'apparaît plus cette année.

4.7. Le nautisme

- 66. Objectiver les freins dans l'accès des femmes aux pratiques, formations et emplois du nautisme
- 68. Accompagner les agentes et agents du tourisme et du patrimoine dans l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes

Sur proposition de Jeanne-Noëlle LAMOUR
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"

Soulignant en effet l'importance d'objectiver les freins à l'accès des femmes aux pratiques nautiques et de recueillir des données régionales sur les licenciées, les usagères, les encadrantes et les élues des structures nautiques, le CESER salue la réalisation de cette étude, dont il aurait toutefois apprécié connaître les principaux enseignements et recommandations.

Pour la suite, il insiste sur l'importance d'associer les acteur·rices de la filière (bases nautiques, clubs, ligues, centres de formation, branches professionnelles) à la co-construction d'un plan d'action, assorti d'objectifs chiffrés de progression (présence des femmes dans les formations qualifiantes, dans l'encadrement, dans les instances dirigeantes, dans les emplois techniques et de direction) et de mesures concrètes de levée des freins : actions de sensibilisation, repérage et accompagnement de parcours féminins, adaptation des conditions d'accueil et d'équipement, lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les pratiques nautiques. Il recommande la mise en place d'un suivi pluriannuel avec indicateurs simples et publiés, permettant d'évaluer l'efficacité de l'action n°66 et de réorienter si besoin.

4.8. Le tourisme

Sur proposition de Jeanne-Noëlle LAMOUR
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"

- 65. Sensibiliser les partenaires régionaux du nautisme, du tourisme et du patrimoine à une approche intégrée de l'égalité f·h dans leurs actions et gouvernances.
- 67. Valoriser les professionnelles dans les événements du tourisme et du patrimoine
- 68. Accompagner les agentes et agents du Tourisme et du Patrimoine dans l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes

Le CESER Bretagne soutient les mesures du plan d'actions régional 2025-2028 en faveur de l'égalité f·h dans le tourisme, visant à sensibiliser les partenaires, promouvoir les professionnelles et accompagner les agents. Il salue la volonté politique de la Région Bretagne d'encourager ses partenaires à rejoindre le Conseil pour l'égalité (CpeG) et à contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes, dans leurs actions comme dans leur gouvernance. Il souhaiterait connaître le nombre de partenaires qui se sont engagés dans cette voie, à la suite de ces actions.

4.9. Le patrimoine

- 65. Sensibiliser les partenaires régionaux du nautisme, du tourisme et du patrimoine à une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans leurs actions et gouvernances
- 67. Valoriser les professionnelles dans les événements du tourisme et du patrimoine
- 68. Accompagner les agentes et agents du tourisme et du patrimoine dans l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes
- 69. Conscientiser la place des femmes dans la transmission de l'histoire

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Concernant l'action 65, il est important de transmettre les documents sur l'égalité aux partenaires régionaux de la politique du patrimoine et il est tout aussi important de les interroger à travers les formulaires de demande de subvention. Alors que seule la moitié des associations remplit les conditions ou tend à le faire, le Conseil régional les a-t-elles questionnées pour connaître les freins rencontrés ? Sur les actions 67 et 68, le CESER apprécie de constater que le Conseil régional applique les règles qu'il met en place et qu'il associe ces agentes et agents à des journées de sensibilisation. Enfin, concernant l'action 69, le CESER apprécie la prise de conscience de « l'invisibilisation » des femmes dans le récit patrimonial et historique et la volonté du Conseil régional d'y remédier.

5. Rayonnement et vitalité

5.1. Le sport

- 70. Réduire les écarts entre les licenciées et licenciés au sein des ligues régionales sportives
- 71. Développer les pratiques nautiques des femmes
- 72. Lutter contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels dans le sport

Sur proposition de Yannick MORIN
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Concernant l'action 70, le CESER Bretagne apprécie le travail d'enquête mené par le Conseil régional afin de mieux connaître les écarts entre les licenciées et licenciés au sein des ligues régionales sportives. Le fait que 70 ligues aient fourni leurs statistiques sexuées est une avancée majeure pour objectiver les écarts. Le CESER observe que les statistiques brutes ne suffisent pas à expliquer les causes des écarts (ex. : barrières culturelles, économiques, organisationnelles...). Le croisement avec l'âge serait un élément intéressant à regarder et permettrait d'identifier des moments clés (décrochage à l'adolescence -notamment des filles -, reprise après 30 ans...).

S'agissant de l'action 71, le CESER prend acte du travail engagé pour le développement des pratiques nautiques des femmes et se réjouit de la poursuite de ce programme en aidant à la conception et l'édition d'un guide de bonnes pratiques destiné aux acteurs bretons du nautisme et à l'organisation d'une conférence dans chacun des 4 départements.

Enfin, sur l'action 72, le CESER adhère au programme « Lutter contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) dans le sport », tel qu'il est déployé en Bretagne. Il marque une avancée significative dans la prévention et la sensibilisation. Le CESER se réjouit de la forte implication du Vice-président du Conseil régional sur ce sujet en confirmant l'ambition de mise en œuvre d'une éga-conditionnalité des financements régionaux visant

notamment à conditionner les subventions au respect de critères d'égalité et de lutte contre les VHSS. C'est un signal fort aux fédérations.

5.2. La culture

73. Objectiver la place des femmes dans les aides octroyées aux compagnies de spectacle vivant

74. Concevoir une grille commune inter collectivités de comptage genre dans la culture

Sur proposition de Madeleine LOUARN et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER observe des avancées réelles pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le champ des arts et de la culture, mais il reste encore de nombreux progrès à faire concernant l'égalité des salaires et traitements ainsi que l'insertion professionnelle qui est encore inégalitaire. Les femmes restent toujours moins rémunérées, moins aidées, moins visibles. Il est à souligner que le Conseil régional a adopté des pratiques vertueuses en ce qui concerne le montant et la répartition des subventions attribuées aux compagnies de spectacle vivant. Le Conseil régional participe à la signature de pactes avec l'association « HF+ Bretagne » - dont l'action est exemplaire - et des structures labellisées. Le CESER souligne l'importance de conditionner les aides publiques aux efforts faits pour l'égalité f-h dans la culture.

Le CESER sera attentif aux données chiffrées 2026 concernant le cinéma puisqu'elles sont absentes cette année. Il est à noter que des progrès ont été faits par la profession pour lutter contre les VHSS.

Le CESER se félicite de la pertinence et de l'utilité des outils permettant l'objectivation de la situation : les formations, la sensibilisation aux VHSS, les questionnaires et les comptages. Il salue le travail remarquable de ce rapport, par sa précision et sa richesse.

Le CESER partage, avec le Conseil régional, l'importance de coordonner l'action de tous les partenaires sur ce sujet : professionnel·les, pouvoirs publics, collectifs... Il préconise, au regard de l'expérimentation réalisée en Ille-et-Vilaine d'une grille partagée de comptage, de pouvoir étendre cette démarche à d'autres territoires dans les prochaines années.

5.3. Les jeunesse

75. Sensibiliser les membres du conseil régional des jeunes à l'égalité femmes-hommes

76. Accompagner les Structures *Information Jeunesse* à mieux connaître et analyser leurs actions au prisme du genre

77. Contribuer à l'outillage des réseaux membres de la conférence Jeunesse pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Sur proposition d'Arnaud BONNET
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Concernant l'action 75, il est envisagé de poursuivre et d'amplifier la sensibilisation des jeunes aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le CESER soutient les actions et interventions envisagées pour ce faire. Il

souligne toutefois que le CRJ n'a pas attendu le Plan d'actions égalité du Conseil régional pour prendre l'initiative de projets et d'actions originales sur le sujet. Dans ce cadre en 2025, 57 jeunes bretonnes et bretons (27 filles et 30 garçons) nouvellement membres du CRJ 2025-2026, ont participé à un temps de sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes, proposé par l'AROEVEN, à l'occasion de la journée du 8 mars. Parmi les commissions en cours, les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes ont été bien identifiés par les membres de la Commission Sport. Il convient donc de préserver cette liberté d'initiative, cette force créative autonome des jeunes du CRJ en continuant à leur faire confiance et en les accompagnant selon leurs besoins, comme le Conseil régional a su le faire depuis près de 20 ans.

Sur l'action 76, à l'occasion des démarches de labellisation ou re-labellisation des structures de l'Information jeunesse (IJ) en Bretagne, le Conseil régional a décliné ses exigences sur les enjeux d'égalité f·h, en particulier concernant le recueil de données sexuées. Ainsi en 2025, 15 structures ont été labellisées ou relabellisées sur le territoire breton, dans le cadre d'un cahier des charges qui rappelle cette exigence d'égalité f·h. Des données sexuées sont produites pour chaque structure dans IJ stats. Ces éléments confirment l'engagement du réseau IJ sur l'égalité f·h avec le développement de dispositifs tels que les "Ambassadeurices" qui a vocation à être essaimé dans l'ensemble du réseau. Les enquêtes réalisées montrent en effet des spécificités de pratique de l'information jeunesse selon le sexe. Si cet accompagnement régional du réseau territorial de l'IJ est à saluer, il devra aussi prendre en compte l'expertise, les initiatives et actions déployées de longue date en ce domaine par les acteurs de l'IJ eux-mêmes, et plus largement par la diversité des acteurs jeunesse.

Enfin, s'agissant de l'action 77 afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), le Conseil régional prévoit de renforcer son accompagnement et ses exigences en direction de ses partenaires de l'action jeunesse : collectivités membres de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, réseaux de l'IJ, des Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ), des Missions locales, de l'Habitat jeunes (URHAJ), tiers-lieux... Pour le CESER, lutter contre les VSS nécessite plus que jamais une approche intégrée et coordonnée du Conseil régional avec ses partenaires publics et privés (ex : diffusion du violentomètre, boîte à outils Collectiv'Egalité, données...), incluant nécessairement les institutions et services de l'Etat en région (Education nationale, Justice, Police, services publics de santé, etc.). Les initiatives prises en 2025 vont en ce sens : 175 élu·es et professionnel·les en charge des jeunes au sein de 51 intercommunalités bretonnes ont été destinataires de « Collectiv'Egalité », la boîte à outils des intercommunalités ; 4 000 violentomètres ont été diffusés par et dans les réseaux Information Jeunesse, des Points accueil écoute jeunes (PAEJ), et des mouvements régionaux de jeunesse et d'éducation populaire ; un questionnaire est en cours d'élaboration « Agir contre les VHSS » destiné à diffuser les obligations règlementaires et à valoriser les engagements volontaristes des mouvements régionaux de jeunesse et d'éducation populaire.

5.4. La santé

- 78. Réduire les inégalités sexuées en santé
- 79. Intégrer systématiquement des indicateurs sexués dans les diagnostics santé en région

Sur proposition d'Elisabeth MAIGNAN et Sylvère QUILLEROU
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Sur l'action 78, le Conseil régional fait le constat que des inégalités de genre en santé persistent. Les femmes, dans la vie quotidienne, assument encore majoritairement les tâches domestiques, contribuant ainsi à rendre la vie confortable pour les familles ! Cette situation inégalitaire est entretenue par les normes sociales : au-delà des différences biologiques, les inégalités sont produites par la société et renforcées notamment par les structures politiques, économiques et médicales. Ce travail des femmes, défini comme « invisible » est générateur d'inégalités genrées, de charge mentale et d'asthénie. Le CESER approuve le choix du Conseil régional de traiter la question des

inégalités de genre en santé comme un des principes transversaux de cette feuille de route (ex : santé physique et mentale des femmes victimes de violences, inégalités de santé liées au travail...)

Concernant l'action 79, le CESER approuve l'intention du Conseil régional d'inclure systématiquement les données sexuées dans les études à venir. Il soutient donc le projet mené avec l'Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB) visant à intégrer des indicateurs sexués dans les diagnostics santé en région.

5.5. Le refus de la misère et de la précarité

80. Recueillir des données sexuées auprès des acteurs et actrices de la solidarité

81. Diffuser des ressources d'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles aux partenaires de la solidarité

Sur proposition de Pascale QUINTON et Jean-François DELEUME
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le Conseil régional demande aux associations de lutte contre la pauvreté qu'il accompagne un bilan d'impact de leur action. Dans ce cadre, il peut obtenir des données sexuées. Dans son avis de 2024 sur le Plan égalité, le CESER faisait remarquer qu'il était difficile de demander à de petites associations de tenir un bilan exhaustif de leur action, alors qu'elles fonctionnent avec parfois peu de bénévoles ou voient passer beaucoup de monde dans des conditions difficiles. C'est par exemple le cas des associations qui font des maraudes ou distribuent des repas dans différents territoires. L'allègement des contraintes sur ces associations est un vrai sujet et il semble plus pertinent d'obtenir ces informations auprès des grosses associations voire des fédérations d'associations.

Le CESER a bien noté que le Conseil régional distribue des violentomètres aux associations accompagnées afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Ne pourrait-il pas, en lien avec l'Etat, étoffer ces outils, par exemple en réalisant un annuaire des lieux ressources pour les femmes victimes de ces violences ?

82. Soutenir les initiatives territorialisées favorisant la mobilité des femmes isolées

Sur proposition de Marie-Christine CARPENTIER
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Le CESER s'étonne que cette action n'ait pas été mise en œuvre en 2025 et interroge à cet effet le Conseil régional pour connaître les raisons ayant mené à ce (non) résultat. Il relève ceci avec regret, d'autant plus que cette action semblait déjà structurée, s'appuyant de fait sur un recensement précis des initiatives territorialisées déjà existantes et des moyens financiers inscrits. Les enjeux restent importants comme il l'avait mentionné à l'occasion de [son avis de 2024](#), le CESER sera donc attentif à la mise en œuvre effective de cette action au cours des prochains mois.

5.6. L'égalité des droits entre les femmes et les hommes

83. Faire de la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales une exigence régionale
84. Positionner l'égalité f·h comme objectif opérationnel et transversal des politiques régionales
85. Encourager et accompagner davantage d'initiatives en faveur de l'égalité f·h dans les territoires ruraux

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Dans son dernier avis sur le Plan égalité, le CESER affirmait pleinement son adhésion à l'idée de faire de la lutte contre les violences sexistes, sexuelles (VSS) et conjugales, une exigence régionale. Il réitère ici ce soutien. Récemment, le procès hors norme dit « Pélicot » a montré que la question requiert une exigence de toutes les citoyennes et citoyens, de tous les acteurs en responsabilité des politiques publiques aux niveaux régional et national, car il s'agit d'une question universelle. Ce fléau rétrograde, qui prend différentes formes, affecte principalement les femmes, les statistiques qui sont à la disposition de tout le monde sont là pour le prouver.

Quelques-uns travaillent activement sur le sujet, chacun dans son pôle de compétences : la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) à la Préfecture de région avec le déploiement du Plan interministériel sur le sujet ; l'ARS Bretagne avec un plan « santé-violences sexuelles et sexistes » et la réalisation d'une carte opératoire en Bretagne sur son site ; les Universités, les grandes écoles et les autres établissements d'enseignement supérieur qui ont mis en place des cellules d'écoute et des référent·es (ex : abus et violences commis lors des « weekends d'intégration » (WEI)...), et l'Education nationale qui prépare ses modules de formation pour prévenir les VSS et le harcèlement qui sont des comportements prédateurs. Les études et les fiches actions sont nombreuses et variées : à chacun sa fiche pour avoir par exemple le bon réflexe quand on est victime ou témoin de violences, ou pour prévenir les VSS (Cf. Vade-mecum « Pour mieux repérer et réagir face aux violences à caractère sexuel dans le champ du sport », réalisé par le Ministère des sports ; actions de prévention et de lutte contre les VSS dans les formations et les métiers de la santé...).

Pour ce faire, les associations qui informent et accompagnent les femmes victimes des VSS, sur le terrain, en proximité des territoires sont les actrices et les relais indispensables des politiques publiques pour prévenir, informer et accompagner, sachant qu'une loi cadre de protection intégrale est en cours d'examen au Parlement. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles – y compris en ligne (ex. protection de l'enfance et des jeunes sur les réseaux sociaux)- est un enjeu d'égalité, de santé publique et une priorité politique forte pour le maintien de la démocratie.

Le CESER rappelle la nécessité de mettre en œuvre effectivement et de développer l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dès le plus jeune âge en Bretagne.

Le CESER soutient toutes les actions innovantes du Conseil régional qui contribuent à l'éradication des VSS en Bretagne comme :

- le violentomètre, déjà diffusé à 250 000 exemplaires environ, la recherche d'innovation et d'adaptation de cet outil aux différents publics ciblés ;
- le soutien financier par le programme 401 Egalité de 28 projets, représentant 42 % de son enveloppe globale ;
- toutes les actions de soutien et de valorisation d'actions pour et par les jeunes filles et garçons d'aujourd'hui sur les territoires de la région. On peut découvrir ces actions avec grand intérêt dans le rapport, dont le

programme d'accompagnement de jeunes filles en milieu rural en non-mixité qui a essaimé en Centre Bretagne (Cf. zoom sur la fiche 85) ;

- la coopération européenne mise en place avec les associations de femmes polonaises basées à Poznań ;
- enfin, l'action de formation en interne des correspondants Egalité, positionnant ainsi l'égalité f·h comme objectif opérationnel et transversal des politiques publiques.

Le CESER souhaiterait savoir si de telles actions de formation à l'égalité f·h ont été mises en place ou sont prévues pour des élu·es volontaires du Conseil régional comme pour les membres des autres assemblées régionales ?

5.7. Les politiques de coopération, la solidarité internationale et les fonds européens

Sur proposition de Yannick MORIN
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

86. Objectiver les données sexuées des associations intervenant dans le champ de l'international

Le CESER Bretagne prend acte et se réjouit de l'évolution positive du nombre de projets intégrant l'égalité f·h, montrant une prise de conscience progressive et une intégration accrue du genre dans les actions de solidarité internationale.

Le CESER observe et déplore que, malgré des efforts de communication, peu de collectivités intègrent des critères spécifiques d'égalité f·h dans leurs appels à projets. Cela souligne un besoin de sensibilisation renforcée et d'accompagnement technique pour les collectivités locales.

87. Outiller les associations intervenant dans le champ de l'international pour les rendre actrices de l'égalité femmes·hommes

Le CESER prend acte et salue l'initiative de transmission, à toutes les structures accompagnées pour leurs projets à l'international par la Région, du violentomètre et de l'invitation des têtes de réseau régionales à participer au Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne.

88. Mettre à jour et à disposition des partenaires un guide des principes horizontaux européens

L'action est réalisée et n'appelle pas de commentaire spécifique de la part du CESER.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Egalité des droits entre les femmes et les hommes »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Justine KERSALE Fédération régionale du Planning familial

Je m'exprime au nom de la Fédération Bretagne du Planning familial.

Nous saluons le travail du Conseil régional, les documents sont riches en informations et didactiques. Ils mériteraient une synthèse, ce qui permettrait de valoriser le travail fait par la Région, notamment auprès des collectivités locales et des partenaires. Sur la forme, les 94 fiches actions sont claires, détaillées et fournies, nous apprécions que les services et les élu.e.s en charges des dossiers soient clairement identifié.e.s, cela permettra de faciliter le suivi des actions engagées.

Mais nous voulons attirer votre attention sur deux points :

1. Concernant la baisse des demandes Karta sur l'axe égalité : le rapport fait apparaître que c'est l'axe Karta égalité filles-garçons qui est le moins sollicité, seulement 126 établissements sur les 255 de la Région l'ont fait. Ces projets Karta permettent de financer l'EVARS, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle instaurée par la loi Aubry de 2001 qui énonce que chaque enfant doit bénéficier de 3 séances par an. C'est une obligation légale inscrite dans le code de l'éducation. Ce n'est pas une lubie militante, c'est la loi. Seulement 15% des élèves en bénéficient et 25% des établissements scolaires n'ont jamais mis en place ces séances. Cela va à l'encontre de la convention internationale des droits des enfants, cela fait 25 ans que les droits des enfants sont bafoués ! La carence de l'Etat a d'ailleurs été reconnue par la décision du tribunal administratif de Paris en décembre dernier, par suite d'un recours initié et porté par 3 associations dont le Planning familial (Sidaction et SOS homophobie), nous savons donc que ce n'est pas du fait de la Région. Nous avons bien conscience que la Région ne peut pas palier à toutes les carences de l'Etat, qu'elle n'a pas forcément les moyens ni la compétence pour contraindre juridiquement les établissements à le faire.

En revanche, comme déjà initié en Bretagne, la Région peut :

- Inciter plus fortement les lycées à le faire ;
- Associer les élu.e.s de la Région pour faire le plaidoyer en sensibilisant sur la question et faire la promotion du dispositif Karta ;
- Accroître le budget dédié et le sanctuariser ;
- Relancer les lycées qui n'en font pas la demande.

Aussi, il serait intéressant de questionner les lycées et les responsables d'établissements afin de comprendre les freins au développement et à l'application de cette loi. Il y a beaucoup de désinformation qui circule autour des programmes EVARS. Le Haut conseil à l'égalité le constate, avec l'explosion des contenus masculinistes et réactionnaires sur internet et ailleurs.

Ainsi, nous appelons l'ensemble de la société civile et plus particulièrement les syndicats, les personnels de l'éducation nationale, les associations de parents d'élèves ainsi que toutes les autres associations recevant du jeune public à solliciter la mise en place effective de ces cours pour l'égalité « filles/garçons » en incluant la lutte contre toutes les discriminations, notamment celles faites à l'encontre des personnes LGBTQIA+.

2. Concernant Le NVN (0 800 08 11 11), numéro vert national anonyme et gratuit (accessible du lundi au samedi de 9h à 20h), qui permet de répondre aux questions sur la contraception, les sexualités, l'IVG, les violences et dont les permanences téléphoniques sont assurées par des professionnelles du mouvement français pour le Planning familial avec sa déclinaison de chat en ligne. Avec environ 1 000 appels par an en Bretagne, le numéro est moins sollicité

que dans d'autres régions. Les professionnelles écoutantes sont réparties sur tout le territoire français. Nous souhaitons donc poursuivre le déploiement du numéro vert et du chat en Bretagne, pour permettre un accès à toutes et tous, et plus particulièrement aux habitant.e.s et jeunes des zones rurales, qui n'ont pas forcément accès aux permanences physiques d'accueil dans des structures. Ainsi, nous souhaiterions qu'une publicité soit faite auprès des établissements et associations recevant du jeune public. Nous comptons sur la Région pour œuvrer au développement de ce numéro, les compétences de ses élu.e.s et de ses services s'avéreront précieuses.



Intervention de Maryse THERENE

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT salue l'ambition et la diversité du plan d'actions du conseil régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui comprend 94 mesures, pour la plupart achevées ou en cours de réalisation. Elle souligne toutefois que le rapport reste dense et parfois peu lisible, avec un suivi et des indicateurs encore insuffisamment développés.

Le conseil régional poursuit ses efforts pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Néanmoins, malgré le déploiement de nombreuses politiques publiques faisant de l'égalité une grande cause quinquennale, le sexisme demeure un fléau profondément ancré dans la société française.

La publication du rapport annuel sur le sexisme du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes met en évidence la montée en puissance des discours masculinistes, notamment sur les réseaux sociaux. La Bretagne n'est pas épargnée par ce phénomène.

Pour la CFDT, l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut plus relever de l'affichage ou de l'intention. En Bretagne, les inégalités professionnelles, économiques et sociales persistent et se cumulent : écarts de rémunération, précarité accrue, temps partiel subi, segmentation sexuée des métiers, ainsi qu'une exposition toujours élevée aux violences sexistes et sexuelles.

Dans ce contexte, la CFDT Bretagne soutient pleinement la réflexion engagée sur la création d'un Observatoire régional multipartenaire de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne, distinct du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne. Cet observatoire associerait les acteurs publics (État, collectivités, recherche scientifique) ainsi que la société civile organisée, notamment représentée au sein du CESER de Bretagne.

La CFDT Bretagne tient aussi à rappeler que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes doit se faire dès le plus jeune âge et se poursuivre ensuite durant toute la scolarité. Or, nous constatons une baisse de moyens et une baisse ou un report des projets. Ces choix nous interrogent car c'est bien dès la petite enfance et dans l'ensemble du parcours scolaire que l'on forme les citoyennes et citoyens de demain.

Mais au regard des incertitudes budgétaires nationales et régionales, la CFDT Bretagne s'interroge : cet observatoire aura-t-il les moyens de ses ambitions ?

Intervention de Annie SAULNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Le rapport régional sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes montre combien les initiatives menées en Bretagne sont nombreuses.

Je souhaite revenir brièvement sur l'initiative Code F, portée par le MEDEF, et mentionnée dans le rapport. Si le MEDEF s'est engagé dans cette démarche, à partir d'un constat partagé par les entreprises : les filières scientifiques, techniques et numériques peinent à recruter, et les jeunes filles y restent encore massivement sous-représentées, non par manque de compétences, mais par défaut d'orientation, de projection et de modèles.

Nous considérons qu'il faut agir dès le collège et le lycée pour lever les stéréotypes, rendre visibles les métiers scientifiques et techniques, et montrer aux jeunes filles que ces formations et ces carrières leur sont pleinement accessibles.

En donnant à voir l'engagement des entreprises et de femmes, qui interviennent comme ambassadrices, pour parler de leur parcours, de leur métier, de la réalité du travail et des débouchés, Code F vise à accompagner l'évolution du regard des jeunes et des familles sur l'accès aux filières scientifiques et techniques.

Pour le MEDEF Bretagne, l'enjeu est double :

élargir le vivier de talents dans des secteurs clés pour l'économie régionale et notamment les secteurs industriels et du numérique qui ont un besoin criant de techniciens et d'ingénieurs, catégories d'emploi qui ne cessent de se développer dans ces secteurs,

et faire de l'égalité d'accès aux formations scientifiques un levier de performance économique et de justice sociale.

Code F illustre ainsi notre conviction : l'orientation est un acte stratégique, et l'égalité professionnelle commence très en amont dans le cercle familial et amical et dès le plus jeune âge dans les représentations de la science et des technologies, dans l'accès aux formations et dans la capacité des jeunes filles à se projeter dans tous les métiers.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Nicolas COSSON Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis sur le rapport sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et la notion de l'intégré en un seul document autour de 2 axes :

- La mise en œuvre de l'égalité par différentes actions dans le cadre de la gestion des ressources humaines de la collectivités régionales.
- La promotion d'objectifs via ses politiques sectorielles et le suivi de la mise en œuvre des 94 actions du plan égalité 2025-2027 dont 75 % sont achevées ou en cours.

La création d'un observatoire régional multi-partenarial de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne, impliquant états, régions et société civile organisés au CESER, pourra permettre de collecter et diffuser plus largement les inégalités persistantes et actualisées pour une meilleure diffusion à l'échelle des territoires.

Pour la CGT l'égalité femmes hommes est un enjeu démocratique un long chemin est encore à faire mais les prises de conscience grandissent trop lentement certainement.

Contrairement aux stéréotypes véhiculés la santé des femmes ne se résume pas aux pathologies liées aux cycles menstruels. Gagner des nouveaux droits pour la prise en charge de la santé des femmes au travail porter par la CGT permettra d'améliorer les conditions de travail de toutes et le renforcement de la mixité dans les métiers.

Les violences contre les femmes sont au cœur des processus de domination, ont lieu au travail ou ont une incidence sur le travail. Quelques chiffres 10 viols ou tentatives par jour au travail, 80 % des femmes salariées sont régulièrement confrontés à des attitudes ou des comportements sexistes, seulement 5 % déposent plainte, une victime de harcèlement peut souffrir d'atteintes psychiques et physiques extrêmement importantes.

On notera une victoire pour les femmes par l'initiative citoyenne européenne « my voice my choice » pour un avortement sûr et accessible partout en Europe, on ne pourra porter cette victoire au rassemblement nationale et leurs alliés européens qui ont essayé de faire obstruction et d'empêcher le vote, c'est une victoire pour les femmes d'Europe. On notera ce chiffre de + 20 millions de femmes n'ont pas accès à l'avortement en Europe. Nous espérons que cette première victoire sera confirmée en mars !

La CGT apprécie l'intégration par la région Bretagne de l'ensemble des 7 commissions dans cette bataille pour la reconnaissance de l'égalité femme hommes et encourage la région dans cette dynamique engagée dans ce sens, pour gagner l'égalité au sein de la région et de ses partenaires.

Pour la CGT se battre pour l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre les inégalités de genre, c'est renouer avec le progrès pour tous et toutes, parvenir à une société démocratique fondé sur la satisfaction de tous les besoins humains, dont la santé, la paix et la solidarité, et mettre fin à toutes les formes d'exploitation et de domination.